

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 02 juin 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 27/05/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP*

Présents : 8

**Présents :** Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

**Objet: Attribution du marché de travaux dans le cadre de la requalification et l'extension de l'acole de Venterol pour la réhabilitation du mur de soutènement de la cour de l'école. - DE\_2025\_035**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de renforcer et reprendre le mur de soutènement de la cour de l'école dans le cadre des travaux de requalification de l'école. Il est rappelé que ces éléments n'ont pas été intégrés dans le marché initial car il était envisagé de conserver le mur initial. Toutefois, il s'est avéré nécessaire de reprendre la totalité de l'ouvrage afin de s'assurer de la stabilité de l'ensemble de la cour d'école. Cette consultation a été lancée le 15 mars 2025 pour une remise des offres fixée au 15 avril 2025 à 12H00. Deux candidatures ont été réceptionnées avant la date limite de remise des offres.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : ATS, ROUTE DE CHAILLOL 05260 CHABOTTES, pour un montant maximum de 19 455,00€ HT.

Les coûts unitaires des matériels et des prestations sont détaillés dans le devis transmis par le candidat.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi l'analyse de offres
- APPROUVE les clauses du marché définie ci-dessus et à passer le marché avec : ATS, ROUTE DE CHAILLOL 05260 CHABOTTES

<p>AUTORISE le Président de la Communauté de communes Serre Ponçon Val d'Avance à signer les pièces constitutives du marché avec les candidats retenus et à entreprendre</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/06/2025 004-210402343-20250602-DE_2025_035-DE</p>

toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, conformément à la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Venterol et la CCSPVA

- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/06/2025 004-210402343-20250602-DE_2025_035-DE